

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes de la région de Suippes**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
35	23	23 + 4 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu dans la salle de réunion de la Communauté de Communes 15 place de l'Hôtel de Ville 51600 SUIPPES, sous la présidence de **François MAINSANT**, Président.

Présents : **Sabine BAUDIER, Jacques BONNET, Marcel BONNET, Catherine BOULOY, Roland BOUVEROT, Brigitte CHOCARDELLE, François COLLART, Francis COLMART, Jean Marie DEGRAMMONT, Nathalie FRANCAERT, Jean Luc GALICHET, Olivier GERARD, Arnaud GIBONI, Didier HEINIMANN, Jacky HERMANT, Odile HUVET, Jacques JESSON, Marie Claire LAURENT, François MAINSANT, Antonia PAQUOLA, Antoine PERARD, Valérie PERSON, Olivier SOUDANT.**

Absents : **Aurélié FAKATAULAVELUA, Laurent GOURNAIL, Jean Noël OUDIN, Mickaël ROSE, Murielle GILHARD, Patrick GREGOIRE, Valérie MORAND, Magali SALUAUX.**

Représentés : **Natacha BOUCAU pouvoir donné à Didier HEINIMANN, Christian CARBONI pouvoir donné à Brigitte CHOCARDELLE, Alain CHAPRON pouvoir donné à Jacques BONNET, Laurence TOURNEUR pouvoir donné à Jacques JESSON.**

**Madame Odile HUVET** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Projet de béguinage à Suippes - Programme et plan de financement prévisionnel**  
**N° de délibération : 2025\_32**

Dans le cadre à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région Grand Est intitulé « Soutien au déploiement de lieux de vie collectifs, inclusifs et innovants au bénéfice des seniors dans les territoires ruraux du Grand Est », il est demandé à la Communauté de Communes d'**établir un plan de financement prévisionnel du projet de béguinage** à Suippes.

### **Rappel du programme d'aménagement du béguinage**

Le programme d'aménagement du futur béguinage a été **élaboré par une démarche d'Assistance à maîtrise d'usage (AMU)** concertée avec les seniors et les acteurs médico-sociaux du territoire.

Comprenant la conservation et réhabilitation de bâtiments à qualité patrimoniale et la construction de nouveaux bâtiments autour d'un grand jardin collectif, **le programme d'aménagement du béguinage vise à la création de 14 logements seniors dont 1 T1bis, 10 T2 et 3 T3.**

A ces 14 logements accessibles en rez-de-chaussée, il propose en plus 3 logements situés en R+1 qui ont vocation d'accueillir des habitants plus jeunes. Chaque logement propose une ou deux chambres. Les salles d'eau sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans tous les logements seniors. Les espaces de circulation dans les logements sont adaptés à la perte d'autonomie. Chaque logement dédié aux seniors dispose d'espaces extérieurs privatifs. **Des solutions d'équipements du béguinage sont prévus afin d'assurer le maintien en autonomie et la santé des seniors résidents.**

Le futur béguinage intègre également la **création d'une salle commune de convivialité, d'un studio réservé aux proches des futurs résidents et d'un bureau polyvalent.** Comme le jardin collectif, **ces différents espaces s'inscrivent en**

**cohérence dans leurs usages avec le Projet de vie sociale et partagée (PVSP).** Ils bénéficieront d'équipements spécifiques.

La configuration du béguinage privilégiera des procédés et matériaux respectueux de l'environnement afin d'assurer le bien-être des seniors, la durabilité du bâtiment et des économies financières.

En complément d'une offre de stationnement, le projet de béguinage proposera la mise à disposition d'un véhicule électrique en auto-partage et d'abris vélo sécurisés.

**Le coût total estimatif du projet est de 5 152 523 € H.T.**

### **Cadre partenarial et financement du béguinage**

Le projet de béguinage a été élaboré en partenariat avec les institutions suivantes :

- La Région Grand Est,
- La Préfecture de la Marne,
- Le Département de la Marne,
- L'Établissement Public Foncier de Grand Est,
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- La CARSAT Nord-Est,
- L'AGIRC-ARRCO,
- La MSA, AGRICA.

Au regard des dispositifs de financements mobilisables de ces institutions partenaires, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet présenté en annexe.

### **LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes ;

**VU** la délibération n°2025\_30 du 5 juin 2025 validant la candidature de la Communauté de Communes de la Région de Suippes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région Grand Est intitulé « Soutien au déploiement de lieux de vie collectifs, inclusifs et innovants au bénéfice des seniors dans les territoires ruraux du Grand Est » ;

**VU** l'avis du Bureau Communautaire du 19 juin 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de béguinage prévoit notamment la création à Suippes de 17 logements (14 dédiés aux seniors et 3 destinés à un public plus jeune), une salle de convivialité, une chambre d'accueil des proches, un bureau polyvalent et une cour centrale avec un jardin partagé ;

**CONSIDÉRANT** que le coût total estimatif du projet est de 5 152 523 € HT, avec la sollicitation de plusieurs partenaires financeurs ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de formaliser l'engagement de la Communauté de Communes à poursuivre la recherche de financements publics et privés ;

**OUI l'exposé qui précède.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel mis en annexe ;

**AUTORISE** le Président à solliciter l'ensemble des financeurs mentionnés dans le plan de financement prévisionnel, ainsi que tout autre financeur potentiel, public ou privé afin d'assurer la faisabilité financière du projet ;

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions et à la mise en œuvre du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 27 juin 2025  
François MAINSANT,  
Président



FRANCOIS MAINSANT  
2025.06.26 20:52:39 +0200  
Ref:9012932-13561922-1-D  
Signature numérique  
le Président

## ANNEXE : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - PROJET DE BÉGUINAGE À SUIPPES

PARTENAIRES FINANCEURS	COÛT TOTAL DU PROJET HT	ASSIETTE ÉLIGIBLE H.T.	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION	TAUX DE SUBVENTION PAR RAPPORT AU PROJET
<u>Région Grand Est (AMI)</u>		3 386 850,00 €	50%	880 000,00 €	17,1%
<u>Union Européenne (AMI) au titre du FEADER</u>		3 386 850,00 €	60%	1 444 000,00 €	28,0%
<u>Région Grand Est au titre de Climaxion</u>			Forfait	158 020,00 €	3,1%
<u>Etat au titre du Fonds Vert Renovation énergétique</u>		1 277 490,00 €	35%	447 521,50 €	8,7%
<u>Etat au titre du Fonds Vert Renaturation des villes et villages</u>		231 050,00 €	40%	92 420,00 €	1,8%
<u>Etat au titre du Fonds Vert Mobilités durables</u>	5 152 523 €	55 000,00 €	40%	13 750,00 €	0,3%
<u>Département de la Marne</u>		2 915 500,00 €	10%	291 500,00 €	5,7%
<u>Etablissement Public Foncier de Grand Est</u>		145 625,00 €	80%	116 500,00 €	2,3%
<u>Agence de l'Eau Seine-Normandie</u>			Forfait	158 200,00 €	3,0%
<u>CARSAT Nord-Est</u>		199 000,00 €	50%	99 500,00 €	1,9%
<u>AGIRC ARCCO</u>			33%	333 000,00 €	6,4%
<u>MSA, AGRICA</u>			Forfait	45 000,00 €	0,9%
			<b>TOTAL</b>	<b>4 079 411,50 €</b>	<b>79%</b>
			<b>AUTOFINANCEUR</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT</b>
			Communauté de Communes de la Région de Suippes	1 073 111,50 €	21%